



**MACIF MUTUELLE ENTREPRISES**

**Une mutuelle santé  
pensée pour l'entreprise  
et ses salariés**

  
**APIVIA**  
*par Macif*



## Avec Macif Mutuelle Entreprises, préservez la santé de vos salariés

**Vous souhaitez répondre à vos obligations légales ou conventionnelles, ou encore améliorer votre couverture santé actuelle ? Le contrat Macif Mutuelle Entreprises propose une couverture santé responsable et de qualité, à personnaliser suivant les besoins de votre entreprise et de vos salariés, dans un budget maîtrisé.**

### → Une couverture santé adaptée à vos obligations

Suivant la taille de votre entreprise et en fonction de vos obligations légales et/ou conventionnelles, nos conseillers experts composent avec vous la couverture la plus adaptée grâce à 6 niveaux de garanties. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi couvrir les ayants droit des salariés à titre obligatoire. En fonction du niveau de garanties retenu par l'entreprise, le salarié peut ensuite renforcer ses garanties avec une formule améliorée pour lui et sa famille.

### → Un cadre social et fiscal avantageux

Macif Mutuelle Entreprises étant un contrat responsable, la participation de l'employeur au financement de la mutuelle d'entreprise est exonérée de charges sociales et déductibles fiscalement<sup>(1)</sup>.

Quant aux cotisations salariales de santé, elles sont déductibles du revenu brut du salarié<sup>(2)</sup>.

### → Des avantages pour l'entreprise

- Un accompagnement sur-mesure : lors de l'adhésion au contrat Macif Mutuelle Entreprises, l'employeur bénéficie d'un accompagnement personnalisé et de conseils. Une équipe de conseillers spécialisés est également à la disposition de l'employeur pour simplifier ses démarches tout au long de la vie du contrat.
- Un gain de temps sur la gestion des contrats grâce à un espace personnalisé et sécurisé : affiliation des salariés, suivi des contrats, etc.
- La souscription d'une mutuelle d'entreprise attractive peut aider à motiver et fidéliser ses équipes. Une couverture santé étendue peut également contribuer à donner une meilleure image sociale de l'entreprise.

## → Des garanties étendues

Avec l'offre **Macif Mutuelle Entreprises**, vous bénéficiez en tant qu'employeur, d'un contrat adapté à la situation de votre entreprise, à votre budget et aux besoins de vos salariés. Jusqu'à 6 formules de garanties vous sont proposées, en fonction de vos obligations.

### ■ Formules « Essentielle » et « Essentielle + » :

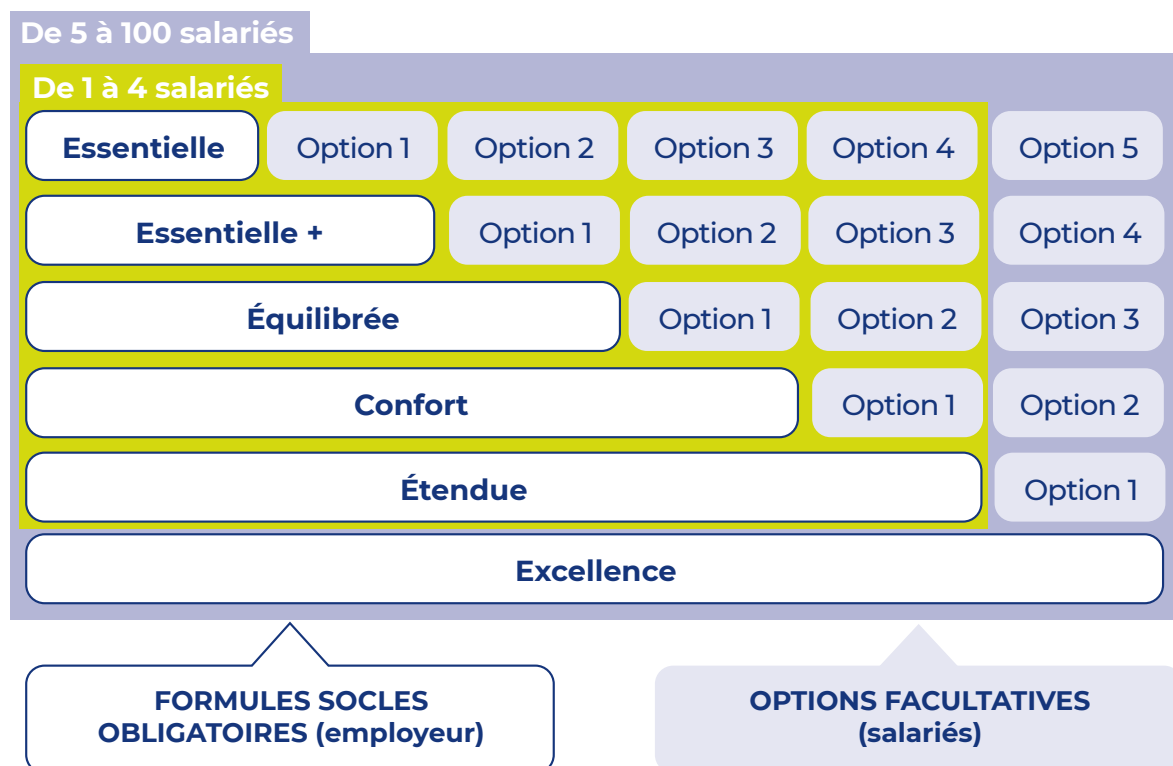
Deux formules pour répondre à vos obligations légales ou renforcer les principaux postes de santé.

### ■ Formules « Équilibrée », « Confort » et « Étendue » :

Trois formules aux remboursements progressifs pour limiter les dépenses de santé sur des postes coûteux (verres de lunettes, prothèses dentaires, inlays, onlays, etc.) et rembourser des prestations non prises en charge par le régime obligatoire (chambre particulière de nuit ou en ambulatoire, contraception, vaccins et pharmacie non remboursés, etc.).

### ■ Formule « Excellence » à partir de 5 salariés :

Une sixième formule renforcée pour répondre aux besoins les plus exigeants en matière de couverture santé.



## Les (+) Macif

### ■ À chaque salarié, sa couverture santé :

En fonction du niveau de garanties socle retenu, vos salariés ont la possibilité d'améliorer leurs garanties en souscrivant une option facultative.

### ■ Une couverture santé « familles » :

Vous pouvez décider de rendre la couverture des ayants droit obligatoire (formule socle). Dans tous les cas, les salariés et membres de leur famille bénéficient d'un niveau de couverture identique.



### À la charge du salarié

Les cotisations liées à l'adhésion facultative des ayants droit ainsi qu'à la souscription d'une formule améliorée sont exclusivement à la charge du salarié.

## → Un budget santé maîtrisé

- **Un reste à charge limité sur les dépenses les plus lourdes :** le contrat inclut le dispositif 100 % Santé, qui permet à vos salariés de bénéficier d'un remboursement intégral sur certains équipements en optique, dentaire et audiologie<sup>(3)</sup>.
- **Absence d'avance de frais avec le tiers payant** (plus de 305 000 professionnels de santé conventionnés partout en France).
- **Et pour plus de choix dans un budget santé maîtrisé, vos salariés et leurs ayants droit pourront accéder à notre réseau de soins partenaire :** de nombreux professionnels de santé référencés en optique, dentaire, audioprothèse et médecine préventive, offrent des soins et des services de qualité, à des tarifs négociés jusqu'à 40 % moins chers<sup>(4)</sup>.

## → Des services, quelle que soit la formule

- **L'accès à la téléconsultation<sup>(5)</sup>** qui permet d'avoir un avis médical et une ordonnance si nécessaire, 24h/24, 7j/7, en illimité et sans avance de frais.
- **Une assistance à domicile étendue :** aide aux devoirs, aide ménagère, livraison de médicaments en cas d'hospitalisation, de maternité ou d'immobilisation au domicile.
- **Des garanties pour faciliter la continuité de l'activité professionnelle** (transport sur le lieu de travail, garde d'enfant, soutien psychologique, etc.).
- **Un conseil juridique et social, une aide au départ à la retraite.**
- **Des garanties pour les salariés aidants et leurs proches** en perte d'autonomie ou en handicap (bilan de l'habitat, accompagnement administratif et social, solution de répit pour l'aidant, etc.).





## → Une relation client privilégiée

**Un accompagnement personnalisé** dès la mise en place de votre contrat, pour vous aider à choisir les garanties et suivre vos contrats.

### **Des démarches facilitées :**

- Un centre de gestion expert répond à toute question relative à la vie de votre contrat, vous permet de simplifier l'ensemble de vos démarches et de bénéficier de conseils.
- Des supports sont à votre disposition pour valoriser l'offre de frais de santé auprès de vos salariés.



## **DES ESPACES DIGITAUX À DISPOSITION**

- Un espace employeur vous permet de réaliser l'affiliation de vos salariés, vos demandes administratives, la consultation de documents, etc.
- Un espace salariés leur permet de consulter leurs remboursements, envoyer leurs factures de dépenses de santé, modifier un RIB, consulter leur carte de tiers payant, etc.

## → Des soutiens gratuits et personnalisés

La santé de vos salariés est précieuse. Dans les moments les plus difficiles, votre mutuelle facilite l'accès aux soins et offre des solutions solidaires aux situations de vie que chacun peut rencontrer.

- Un **fonds d'action sociale** apporte, sous conditions et après étude du dossier, un soutien financier exceptionnel au salarié et à ses éventuels ayants droit, face à des frais de santé restant à charge après mise en œuvre des garanties du contrat<sup>(6)</sup>.
- Le service **Macif Solidarité Coups Durs**<sup>(7)</sup> permet de trouver des soutiens adaptés en cas de difficultés liées à un problème de santé, une séparation, un décès d'un proche, par exemple. Un accompagnement personnalisé par téléphone, un suivi psychologique, une aide matérielle et financière exceptionnelle peuvent être apportés.
- La **prévention** agit sur les facteurs de risque. Pour aider vos salariés à prendre soin de leur santé, nous leur donnons accès à des actions et des outils de prévention santé.



# Pour nous contacter

Une équipe est à votre écoute pour répondre à vos questions et vous proposer des solutions d'assurance et des services adaptés à votre activité.



**Par téléphone :**

**N°Cristal 09 69 39 49 24**

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00



**Par mail :**

mutuelle-entreprise@macif.fr



**Sur rendez-vous :**

Des conseillers spécialisés pour vous rencontrer.

## Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées par le contrat souscrit.

- (1) Sous réserve du respect par l'entreprise des conditions et des seuils fixés par la réglementation en vigueur. Les entreprises de plus de 10 salariés sont néanmoins soumises au forfait social.
- (2) Dans les limites et conditions de la réglementation fiscale en vigueur.
- (3) Sur la sélection d'équipements 100 % Santé en optique, dentaire et audiologie, tels que définis réglementairement..
- (4) Réduction sur les soins et équipements de santé, par rapport aux prix moyens du marché et selon prestations. Données Carte Blanche Partenaires comparant sur la France entière, les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. L'assuré conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.
- (5) Les téléconsultations donnent lieu au tiers payant intégralement pris en charge par votre mutuelle (sont exclus les services thérapies et coaching qui sont des options à la charge de l'assuré). L'adhérent conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.
- (6) Cette aide est accordée après étude du dossier de l'adhérent Apivia Macif Mutuelle (personne physique).
- (7) Macif Solidarité Coups Durs est un service gratuit réservé aux personnes physiques, sociétaires Macif et adhérents Apivia Macif Mutuelle.

Crédits photos : Sofie Delauw / Cultura / GraphicObsession - Sam Edwards / Caia Images / GraphicObsession - Wavebreak Media / GraphicObsession - CD / GraphicObsession. Ne pas jeter sur la voie publique. Document non contractuel.



Le contrat **Macif Mutuelle Entreprises**, sous marque Apivia, est distribué et assuré par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.

**Les garanties d'assistance** sont assurées par **IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 157 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS NIORT 481 511 632. Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.

**Carte Blanche Partenaires** - SAS au capital de 100 000 euros - RCS Paris 379 301 518. Siège social : Carré Feydeau - 5, rue Feydeau 75002 Paris

Le service de **téléconsultation** proposée par les contrats santé Macif est délivrée par **MédecinDirect**, marque de la société Teladoc Health France, SAS au capital de 128 300 €, RCS Paris 508 346 673. Siège social : 2 rue de Choiseul - 75002 Paris.

Le service **Macif Solidarité Coups Durs** proposé par la Macif est mis en œuvre par **DOMPLUS**, SAS au capital de 786 560 €, RCS Grenoble 431 693 027, Siège social : 3 rue Roland Garros 38320 Eybens.

